



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-
TÉMISCOUATA

AVIS SPÉCIAL est par les présentes donné par la soussignée, Denise Dubé,
directrice générale de la municipalité

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le mercredi 18 décembre 2024 sera
adopté

Le budget de l'année financière 2025

**Ladite séance spéciale se tiendra à la bibliothèque municipale de
Saint-Elzéar-de-Témiscouata à 19h00.**

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance
extraordinaire porteront uniquement sur le budget 2025.

Une autre séance extraordinaire suivra immédiatement après pour présenter le
projet de règlement # 291 - 2024

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal d'immobilisation
année 2025 – 2026 - 2027 ;
4. Période de questions portant uniquement sur le budget 2025;
5. Levée de l'assemblée;

DONNÉ CE 10^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Denise Dubé', is written over a horizontal line.

Denise Dubé, directrice générale

PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION

- Adoption du projet de règlement de taxation 2025 ;
- Déterminer le tarif de la taxe de service pour la cueillette des vidanges et de la récupération;
- Déterminer le tarif pour le traitement des boues de fosses septiques et de puisards ;
- Déterminer le taux d'intérêt devant être chargé après la date déterminée pour acquitter le compte de taxes ;
- Déterminer le nombre de versements pour l'acquittement des comptes de taxes ayant pour plus de 300,00\$ et plus de 900.00\$ sur une ou plusieurs unités d'évaluation.

ORDRE DU JOUR (2)

1. Ouverture de la séance;
 2. Adoption de l'ordre du jour;
 3. Avis de motion et présentation du projet de règlement de taxation déposé;
 4. Déterminer le tarif de la taxe de service pour la cueillette des vidanges et de la récupération;
 5. Déterminer le tarif du service d'aqueduc;
 6. Déterminer le tarif pour vidange de fosses septiques ;
 7. Déterminer le taux d'intérêt devant être chargé après la date déterminée pour acquitter le compte de taxes ;
 8. Déterminer le nombre de versements pour l'acquittement des comptes de taxes ayant pour plus de 300,00\$ et plus de 900.00\$ sur une ou plusieurs unités d'évaluation;
 9. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la régie interne et de normes durant les séances du conseil;
 10. Période de questions;
 11. Levée de l'assemblée ;
- (L'ordre du jour peut être modifié sans préavis avant son adoption)

DONNÉ CE 10^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Denise Dubé, directrice générale